

GRIPPE PORCINE
Pelloux prend votre température

LES LICENCIÉS OUBLIÉS DU JT
Reportage en Isère

RÉVÉLATION
Le lobbying d'Areva
pour l'uranium du Niger

CHARLIE HEBDO

2€

menteurs, délateurs...

IMMIGRÉS! DEVENEZ DE BONS FRANÇAIS

TÉMOIGNAGE EXCLUSIF

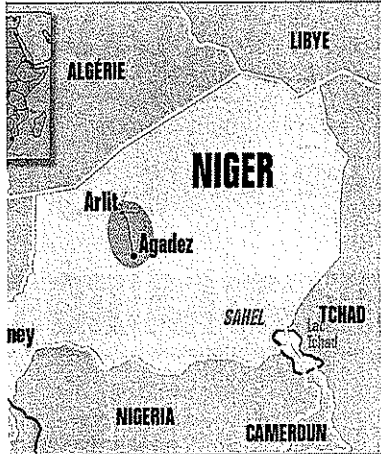
« Besson ment,
j'ai été condamné
pour délit
de solidarité »

*Signez la pétition
de Charlie pour
l'abrogation de
l'article L. 622-1
du Code pénal
(voir page 3).*

Ont déjà signé:
Martine Aubry, Josiane
Balasko, Azouz Begag,
Marie-George Buffet,
Bertrand Delanoë,
François Goulard,
François Hollande,
Arnaud Montebourg,
Jean-Michel Ribes,
Dominique Sopo,
Les Têtes Raides...



COMME BESSON



s sites d'uranium d'Areva au Niger.

UNITED NATIONS
OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
SPECIAL PROCEDURES OF THE HUMAN RIGHTS COUNCIL

Rapporteur spécial sur les extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires

Philip Alston

13 août 2008

is informations reçues:

Le 10 juin 2007, dans la vallée de Tazerzait, les citoyens M. Sidi Idriss dit Kalakou, M. Abtehaw Koufili et M. Aoussouk Koufili ont été arrêtés par les Forces Armées Nigériennes (FAN) près du puits de cadavres, dont un était décapité, auraient été retrouvés par des civils. Selon les victimes auraient été retrouvées enterrées, quelques-unes auraient été torturées. Les rapports indiquent la responsabilité directe des Forces Armées Nigériennes (FAN) dans ces actes.

Le 26 mars 2008, les FAN auraient exécuté au moins 5 civils du Dubag, Kiza Batoine, M. Aboubakar, un commerçant, M. Amabo Alane, un enseignant, et M. Mohamed Alane, M. Aboubakar aurait été torturé avant d'être exécuté. On aurait mis le feu à ses cheveux et sa



née à 8 millions qui les sous-tendent les pla-

cent, bon gré mal gré, en position de partenaires, voire de complices, des dirigeants locaux qui leur permettent de prospérer. Pour les autres, leur responsabilité se limite aux événements qui se déroulent à l'intérieur de leurs sites. Point. C'est cette deuxième analyse que préfère retenir Areva. Et son lobbying se déploie pour nous convaincre du bienfondé de son choix.

GUILAUME DASSUQUÉ
AVEC AGATHE ANDRÉ

PÉTITION NON AU DÉLIT DE SOLIDARITÉ!

Besson affirme que personne n'a jamais été condamné pour « délit de solidarité » en France. Cette semaine, *Charlie Hebdo* prouve le contraire.

BESSON MENT

Nous demandons l'abrogation de l'article L. 622-1 du Code pénal, qui permet de condamner à cinq ans de prison et 30 000 euros d'amende « toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier d'un étranger en France ».

LES PREMIERS SIGNATAIRES:

Martine Aubry (première secrétaire du PS, maire de Lille)
Jostiane Batasko (actrice-réalisatrice)
Azouz Begag (ancien ministre)
Marie-George Buffet (députée, secrétaire générale du PCF)
André Ciccolicola (rédacteur en chef de *L'Humanité Dimanche*)
Gérald Dahan (humoriste)

Bertrand Delanoë (maire de Paris)
Jean-Baptiste Eyraud (président du DAL)
Jean-Claude Gaysot (ancien ministre, PCF)
François Goulard (député-maire de Vannes, UMP, ancien ministre)
François Hollande (député PS)
Axel Kahn (président d'université)
Valérie Lang (actrice)
Noël Mamère (député-maire de Bègles)
Patrick Mille (acteur)

Arnaud Montebourg (député PS)
Christian Olivier (chanteur)
Christophe Prud'homme (Fédération des médecins CGT)
Jean-Michel Ribes (directeur du Théâtre du Rond-Point)
Élisabeth Roudinesco (philosophe)
Dominique Sopo (président de SOS Racisme)
Les Têtes Raides

Signez la pétition sur le site de charliehebdo.fr ou en envoyant un mail à pétition-contre-besson@charliehebdo.fr

TÉMOIGNAGE EXCLUSIF

« Besson ment, j'ai été condamné pour délit de solidarité »

Le Gisti vient de publier la liste non exhaustive d'une trentaine de personnes condamnées pour « délit de solidarité ». Nous avons retrouvé l'un d'entre eux: Dimitri Pakhomoff, chauffeur de taxi à la retraite.

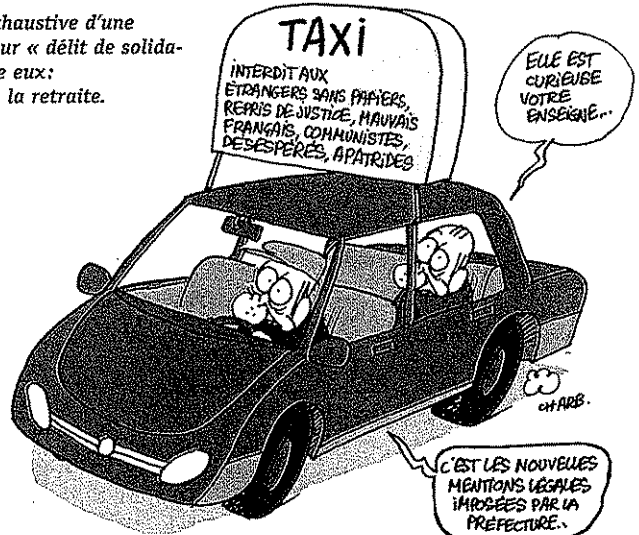
« **Q**uand le ministre Besson dit que « personne, en France, n'a jamais été condamné pour avoir seulement accueilli, accompagné ou hébergé un étranger en situation irrégulière », moi, je peux crier que c'est faux. Je vais avoir 73 ans, j'ai travaillé pendant quarante-neuf ans et j'ai été chauffeur de taxi à Calais pendant quinze ans. En 2002, j'ai été condamné à un an de prison ferme pour avoir simplement exercé mon métier. Pourquoi? Je ne le comprends toujours pas.

À cette époque, les réfugiés étaient massés à Sangatte. À part la compassion que j'ai eue et que j'ai encore pour ces malheureux, je n'ai rien à me reprocher. Comme tous mes collègues, j'ai effectivement transporté ces pauvres gens dans mon taxi. La plupart du temps, ils voulaient aller à Calais pour faire des courses à l'épicerie. Et parfois aussi pour prendre le train à la gare. En quoi aurais-je dû les empêcher? Chacun vit sa vie. Étant taxi, je n'avais pas le droit de leur demander leurs papiers — je ne suis pas de la police! —, ni de refuser de les prendre dans ma voiture, sous peine d'être poursuivi pour discrimination raciale. Et puis, ces personnes n'étaient pas des prisonniers, c'était des réfugiés. Je les transportais comme des clients, en leur faisant souvent des prix préférentiels. La misère est universelle et n'a pas de citoyenneté.

« **Tout le monde les aidait, même le conseil général.** »

Ils m'appelaient souvent, car je parle quatre langues: le français, l'anglais, l'italien et, surtout, le russe, parce que mon père a fui la Russie au moment de la révolution bolchevique. Comme les Afghans parlent un petit peu le russe à cause de l'invasion soviétique dans les années 1980, ils m'aimaient bien parce que je les comprenais.

Ils étaient tous d'une correction exemplaire, me parlant de leurs parents, souvent morts, des souffrances qu'ils ont endurées pour arriver jusqu'ici, de leur espoir de trouver un travail en Angleterre, de fonder une famille... En général, ils étaient âgés de vingt à quarante ans. Ils étaient kurdes, afghans, irakiens, syriens, tous victimes des guerres tribales, des religions extrémistes, des révolutions, des gouvernements totalitaires, des guerres meurtrières qui n'étaient pas les leurs. Ils me parlaient de leurs difficultés pour passer en Angleterre. Je compatissais et ils comprenaient que je ne pouvais rien faire pour eux...



Quand on voyait des familles entières quitter le camp avec leurs enfants et leurs bagages à 10 heures du soir, tout le monde savait qu'ils étaient en train d'essayer de partir. Et, dans le fond, tout le monde les aidait. Celui qui leur vendait un billet de train, le chauffeur de bus... Jusqu'au conseil général, qui avait mis deux bus gratuits à leur disposition entre Sangatte et Calais...

Une fois, j'ai fait la connaissance d'un Afghane dont le frère était en Angleterre et qui voulait aller étudier à l'université de Manchester. Il a fini par traverser en se cachant dans un camion frigorifique de bananes. De là-bas, il m'a envoyé une carte postale. Même si je ne l'ai jamais aidé moi-même, j'étais content. Est-ce un crime?

« **Je suis taxi, pas policier.** »

En 2002, quand la police m'a arrêté, je suis resté près de deux jours en garde à vue. Les policiers sont venus chez moi et ils ont fouillé partout, dans les tiroirs, dans les armoires. C'était comme un viol. Dans ma maison, ils ont trouvé 350 dollars et 1 kopec que je gardais en souvenir. Au tribunal de Boulogne, le procureur a brandi cet argent en m'accusant d'être un passeur. Ils ne m'ont jamais rendu mon argent et je n'ai même pas eu droit à un reçu. En plus, ils ont gardé mon kopec. Et j'ai été condamné à un an de prison ferme. Après le procès, le journal *Nord-Littoral* a mis ma photo en grand et en première page, avec un article qui disait que j'arrondissais mes fins de mois en faisant du trafic... Ça m'a fait mal.

Avec mon avocat, j'ai fait appel. En tout, ça m'a coûté plus de 50 000 francs. Et, en 2004, ma peine s'est transformée en deux ans de prison avec sursis et deux ans d'interdiction d'exercer ma profession. Je n'avais pas le droit de sortir du territoire et toutes les semaines je devais me présenter au commissariat. Ensuite, j'ai eu un contrôle fiscal. Qui n'a rien donné, bien sûr, puisque ma comptabilité était saine. Quelles angoisses! J'en ai développé un cancer. Mais j'ai continué à batailler, et, finalement, la Cour de cassation, à Paris, a cassé toutes mes condamnations...

Aujourd'hui, tout ça est encore douloureux. Vous savez, j'ai toujours été respectueux de la loi. Je le répète, je n'ai rien fait. Pour autant, je ne comprends pas cet acharnement de l'État français contre tous ces pauvres gens.

Je pense à mon père, qui a fui la Russie et qui a subi ce que les réfugiés de Sangatte ont subi. Il est passé par la Grèce et l'Italie. Et en France il a été parqué à Aras avec d'autres réfugiés. On les avait rassemblés là pour qu'ils ramassent les vestiges de la guerre de 1914, dans les champs de la Somme. Après, il a fait sa vie en France. On était heureux. Il a monté un grand spectacle d'acrobatie équestre qui s'appelait *Les Cosagues*. J'avais 16 ans. J'y ai travaillé jusqu'à mes 40 ans. On était vingt cavaliers avec vingt chevaux. C'était beau. Avec ce spectacle, on a traversé toute la France, on a voyagé dans toute l'Europe. C'est après toute cette vie-là que je suis devenu taxi... Et puis, voilà... Il a fallu que cette histoire arrive. Ça me rend triste.

PROPOS RECUEILLIS PAR SYLVIE COMA

Retrouvez l'édition de Bernard Maris page 7.

TÉMOIGNAGE EXCLUSIF

« Besson ment, j'ai été condamné pour délit de solidarité »

Le Gisti vient de publier la liste non exhaustive d'une trentaine de personnes condamnées pour « délit de solidarité ». Nous avons retrouvé l'un d'entre eux : Dimitri Pakhomoff, chauffeur de taxi à la retraite.

« **Q**uand le ministre Besson dit que « personne, en France, n'a jamais été condamné pour avoir seulement accueilli, accompagné ou hébergé un étranger en situation irrégulière », moi, je peux crier que c'est faux. Je vais avoir 73 ans, j'ai travaillé pendant quarante-neuf ans et j'ai été chauffeur de taxi à Calais pendant quinze ans. En 2002, j'ai été condamné à un an de prison ferme pour avoir simplement exercé mon métier. Pourquoi ? Je ne le comprends toujours pas.

À cette époque, les réfugiés étaient massés à Sangatte. À part la compassion que j'ai eue et que j'ai encore pour ces malheureux, je n'ai rien à me reprocher. Comme tous mes collègues, j'ai effectivement transporté ces pauvres gens dans mon taxi. La plupart du temps, ils voulaient aller à Calais pour faire des courses à l'épicerie. Et parfois aussi pour prendre le train à la gare. En quoi aurais-je dû les empêcher ? Chacun vit sa vie. Étant taxi, je n'avais pas le droit de leur demander leurs papiers — je ne suis pas de la police ! —, ni de refuser de les prendre dans ma voiture, sous peine d'être poursuivi pour discrimination raciale. Et puis, ces personnes n'étaient pas des prisonniers, c'était des réfugiés. Je les transportais comme des clients, en leur faisant souvent des prix préférentiels. La misère est universelle et n'a pas de citoyenneté.

« Tout le monde les aidait, même le conseil général. »

Ils m'appelaient souvent, car je parle quatre langues : le français, l'anglais, l'italien et, surtout, le russe, parce que mon père a fui la Russie au moment de la révolution bolchevique. Comme les Afghans parlent un petit peu le russe à cause de l'invasion soviétique dans les années 1980, ils m'aimaient bien parce que je les comprenais.

Ils étaient tous d'une correction exemplaire, me parlant de leurs parents, souvent morts, des souffrances qu'ils ont endurées pour arriver jusqu'ici, de leur espoir de trouver un travail en Angleterre, de fonder une famille... En général, ils étaient âgés de vingt à quarante ans. Ils étaient kurdes, afghans, irakiens, syriens, tous victimes des guerres tribales, des religions extrémistes, des révolutions, des gouvernements totalitaires, des guerres meurtrières qui n'étaient pas les leurs. Ils me parlaient de leurs difficultés pour passer en Angleterre. Je compatissais et ils comprenaient que je ne pouvais rien faire pour eux...



Quand on voyait des familles entières quitter le camp avec leurs enfants et leurs bagages à 10 heures du soir, tout le monde savait qu'ils étaient en train d'essayer de partir. Et, dans le fond, tout le monde les aidait. Celui qui leur vendait un billet de train, le chauffeur de bus... Jusqu'au conseil général, qui avait mis deux bus gratuits à leur disposition entre Sangatte et Calais...

Une fois, j'ai fait la connaissance d'un Afghane dont le frère était en Angleterre et qui voulait aller étudier à l'université de Manchester. Il a fini par traverser en se cachant dans un camion frigorifique de bananes. De là-bas, il m'a envoyé une carte postale. Même si je ne l'ai jamais aidé moi-même, j'étais content. Est-ce un crime ?

« Je suis taxi, pas policier. »

En 2002, quand la police m'a arrêté, je suis resté près de deux jours en garde à vue. Les policiers sont venus chez moi et ils ont fouillé partout, dans les tiroirs, dans les armoires. C'était comme un viol. Dans ma maison, ils ont trouvé 350 dollars et 1 kopeck que je gardais en souvenir. Au tribunal de Boulogne, le procureur a brandi cet argent en m'accusant d'être un passeur. Ils ne m'ont jamais rendu mon argent et je n'ai même pas eu droit à un reçu. En plus, ils ont gardé mon kopeck. Et j'ai été condamné à un an de prison ferme. Après le procès, le journal *Nord-Littoral* a mis ma photo en grand et en première page, avec un article qui disait que j'arrondissais mes fins de mois en faisant du trafic... Ça m'a fait mal.

Avec mon avocat, j'ai fait appel. En tout, ça m'a coûté plus de 50 000 francs. Et, en 2004, ma peine s'est transformée en deux ans de prison avec sursis et deux ans d'interdiction d'exercer ma profession. Je n'avais pas le droit de sortir du territoire et toutes les semaines je devais me présenter au commissariat. Ensuite, j'ai eu un contrôle fiscal. Qui n'a rien donné, bien sûr, puisque ma comptabilité était saine. Quelles angoisses ! J'en ai développé un cancer. Mais j'ai continué à batailler, et, finalement, la Cour de cassation, à Paris, a cassé toutes mes condamnations...

Aujourd'hui, tout ça est encore douloureux. Vous savez, j'ai toujours été respectueux de la loi. Je le répète, je n'ai rien fait. Pour autant, je ne comprends pas cet acharnement de l'État français contre tous ces pauvres gens.

Je pense à mon père, qui a fui la Russie et qui a subi ce que les réfugiés de Sangatte ont subi. Il est passé par la Grèce et l'Italie. Et en France il a été parqué à Arras avec d'autres réfugiés. On les avait rassemblés là pour qu'ils ramassent les vestiges de la guerre de 1914, dans les champs de la Somme. Après, il a fait sa vie en France. On était heureux. Il a monté un grand spectacle d'acrobatie équestre qui s'appelait *Les Cosaques*. J'avais 16 ans. J'y ai travaillé jusqu'à mes 40 ans. On était vingt cavaliers avec vingt chevaux. C'était beau. Avec ce spectacle, on a traversé toute la France, on a voyagé dans toute l'Europe. C'est après toute cette vie-là que je suis devenu taxi... Et puis, voilà... Il a fallu que cette histoire arrive. Ça me rend triste.

PROPOS RECUEILLIS PAR SYLVIE COMA

Retrouvez l'édition de Bernard Maris page 7.